



Collecte des encombrants

Depuis 2011, la collecte des objets encombrants ménagers n'est plus organisée en porte à porte.

Toutefois, plusieurs alternatives existent pour les évacuer.

Avant tout, **qu'est-ce qu'un « encombrant » ?**

Il s'agit d'un **objet volumineux** qui, par ses dimensions, ne peut pas être mis dans un sac poubelle réglementaire de 60 litres.

Exemples : matelas, chaises, bois, vieux meubles, vieux canapé, tapis, balatum.

NE SONT TOUTEFOIS PAS CONSIDERES COMME ENCOMBRANTS :

Les électroménagers, pneus, déchets dangereux, toxiques ou spéciaux, déchets à structure métallique (treillis, ferrailles, sommier, piquet, ...), les déchets verts, les bonbonnes de gaz ou tout autre objet explosif, les déchets inertes (briquillons, piquet de clôtures, débris de construction ou fondation, ...), les bâches en plastique, les déchets soumis à l'obligation de reprise, etc.

Où et comment se débarrasser de vos objets encombrants ?

1) Le parc à conteneurs d'IPALLE

Le parc à conteneurs est géré par notre intercommunale IPALLE.

L'accès au parc à conteneurs est **gratuit** pour les habitants d'Enghien.

Les parcs les plus proches sont :

- le parc à conteneurs d'Enghien : Avenue du Commerce : 02/395.87.65
- le parc à conteneurs de Silly : chemin Dugnolle : 068/55.22.50

De nombreux déchets peuvent être déposés au Parc à conteneurs : l'asbeste ciment, le bois, les petits et gros électroménagers, les déchets spéciaux des ménages, les huiles de moteurs, les huiles et graisses de friture, les matières plastiques (pots de fleur, tube PVC, etc.), les déchets inertes, les métaux, les papiers/cartons, les piles, les emballages en PMC, les pneus, les textiles, les végétaux, le verre, etc.

2) La récupération des encombrants réutilisables :

La Ressourcerie « Le Carré »

La Ressourcerie « Le Carré » effectue la collecte sélective d'objets encombrants ménagers **réutilisables**. Il s'agit d'une collecte **gratuite à domicile**.

Il s'agit d'objets dont l'état permet une réutilisation. Exemples : mobilier, objets de décoration intérieure volumineux, luminaires).

Contact : 068/64.67.15.

D'autres **associations locales enghiennoises** récupèrent également du mobilier et des électroménagers réutilisables. Contact : service environnement, 02/397.14.40.

3) La collecte d'encombrants à domicile sur inscription :

La Ville d'Enghien organise une collecte d'encombrants sur inscription.

En pratique :

Si vous n'avez pas la possibilité de vous rendre au parc à conteneurs pour évacuer vos objets encombrants, vous pouvez demander le passage des services communaux qui viendront enlever, chez vous, vos encombrants.

A quelles conditions ?

Un volume maximum par an et par ménage de 5 m³.

Objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 3 m x 1,5 m.

A quel prix ?

Au prix de 15 € / m³ (tout mètre cube entamé doit être payé)

- Lors de l'inscription, vous devez fournir la liste des objets à évacuer et en estimer le volume.
- Sur base de cette estimation, vous serez invité à payer l'enlèvement avant la collecte.
- La date d'enlèvement vous est communiquée.
- Le volume définitif sera mesuré lors de l'enlèvement. Si le volume est supérieur au volume prépayé, le supplément vous sera facturé ultérieurement.

Un bon d'enlèvement doit être signé sur place.

Quand ?

L'enlèvement se fait à deux périodes de l'année, en mars et en octobre, du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h.

Lors de l'enlèvement, il est indispensable qu'une personne soit sur place pour signer le bon d'enlèvement. S'il n'y a personne, les objets ne seront pas ramassés. Ils seront considérés comme dépôts clandestins et susceptibles d'être sanctionnés.

Les objets ne peuvent pas être sortis sur le trottoir ou la voie publique avant le jour de la collecte.

Qui contacter pour vous inscrire ?

Contactez le service environnement au 02/397.14.40.

Lors de votre inscription, vous devez fournir :

- vos coordonnées : nom, prénom, adresse et n° de téléphone
- la liste des objets à évacuer

Le volume des objets sera estimé et vous recevrez une invitation à payer ainsi que la date de collecte.

L'inscription sera définitive dès la réception de votre paiement.

Si le paiement n'a pas été effectué pour la veille de la collecte, la collecte n'aura pas lieu.